

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024 A 18 H 00**

Le vingt quatre juin deux mille vingt-quatre à 17 heures 00 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 18 mai 2024.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, TENOUX Camille, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle, COUSIN Marty,**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

**CHARMET Brigitte qui a donné procuration à Gérard TENOUX,**

**Etaient absents et excusés :**

**DEWILDE Claudine, AUBERT Eveline,**

Assistait également : Corinne Tenoux.

- Reconductio

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CDD de l'actuel agent social, Madame Chantal COMBE, arrive à échéance le 31 octobre 2024 et que cette dernière cumule les CDD depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, date de la création de la Commune nouvelle, nous n'avons donc plus la possibilité de renouveler ce CDD. Monsieur le Maire propose de pérenniser ce contrat et de proposer un contrat à durée indéterminé (CDI).

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C. La durée hebdomadaire de travail reste fixée à 15 heures.

La rémunération de l'agent sera calculé par référence au 4<sup>eme</sup> échelon du grade d'agent social principal de 2<sup>eme</sup> classe soit à l'indice brut IB 387, indice majoré IM 373 du grade de recrutement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** – le renouvellement à compter du 01/11/2024 pour une durée indéterminée, d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Agent social représentant 15h de travail par semaine,

- que cet emploi sera occupé par l'agent actuellement en poste, en l'occurrence Madame Chantal COMBE.
- que cet emploi sera doté du traitement afférent au grade d'agent social principal de 2<sup>eme</sup> classe soit à l'indice brut IB 387, indice majoré IM 373 du grade de recrutement.

**AUTORISE le** Maire à signer le contrat de travail,

**PRECISE que** les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à dix huit heures.

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024 A 18 H 00**